

## DU NOUVEAU POUR L'ECS THERMODYNAMIQUE INDIVIDUELLE

*AET LORIOT est fier de vous annoncer la parution du titre V relative à la prise en compte des appareils électriques individuels de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique dans la réglementation thermique 2005.*

*Après plusieurs mois de travail, notre démarche a enfin aboutie.*

La RT 2005 ne prévoit pas le calcul de l'ECS Thermodynamique.

Pour cette raison AET LORIOT a réalisé une demande de Titre V système ECS Thermodynamique individuelle en Février 2009.

La commission Titre V a reçu favorablement cette demande qui a donné le jour à un arrêté ce samedi 12 Septembre 2009 permettant d'intégrer officiellement l'ECS Thermodynamique individuelle dans la RT 2005 et les différents labels. Un complément de Titre V est en cours d'élaboration pour l'ECS Thermodynamique dans le collectif.

Cette nouvelle méthode est déjà intégrée à notre logiciel de calcul et nous sommes naturellement prêts à répondre à vos demandes.

